

Déploiement Nouvelle Tenue Motocyclistes

Septembre 2015

L'UNSA POLICE VOUS PRESENTE LA MISE EN PLACE
DU DEPLOIEMENT DE LA NOUVELLE TENUE ET
LES MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Comme nous vous le précisons dans notre précédente communication, veuillez trouver annexée à cette présentation la fiche de correspondance de tailles qui devrait vous permettre ainsi qu'aux référents habillement de cibler les bonnes tailles pour éviter des échanges et donc des retards de dotation ...

Pour rappel,
Il s'agit d'une primo dotation, les comptes à points ne sont donc pas concernés !!!



Les commandes doivent obligatoirement être passées en « collective fonctionnaire » et imputées sur la tranche programme « SAELSI APPRO_2015_HAB - NOUVELLE TENUE MOTOCYCLISTE HIVER » avec les codes suivants :

- P15-219 veste moto mi-saison et hiver sans airbag
- P15-221 pantalon moto mi-saison et hiver
- P15-222 mi-botte moto
- P15-226 cartouche CO2
- P15-223 airbag

Les SGAMI et la PP sont chargés des commandes et des installations des équipements des motos « prises au guidon et câbles de déclenchement »

Une fiche de « maintien en condition opérationnelle du système de protection AIRBAG » est également jointe par le SAELSI pour présenter les différents contrôles à effectuer :

- 1) Contrôle régulier
- 2) Contrôle de la cartouche
- 3) Contrôle du système airbag
- 4) Contrôle en cas d'accidents



L'UNSA POLICE, la seule Force Syndicale,
à avoir oeuvré depuis plus de 4 ans ...
pour améliorer votre confort et votre sécurité !!!

Nouvelle tenue moto (blouson ou veste avec airbag - pantalon - mi bottes)
Correspondances de tailles avec les effets actuels

BLOUSON MOTO MI- SAISON	Taille Tenue moto 2015	Mesure du tour de poitrine en cm*	Hauteur sous toise *
80/84-CM	XS Court	77/84	≤1m75
80/84-LXL	XS Long	77/84	≥1m76
88/92-CM	S Court	85/92	≤1m75
88/92-LXL	S Long	85/92	≥1m76
96/100-CM	M Court	93/100	≤1m75
96/100-LXL	M Long	93/100	≥1m76
104/108-CM	L Court	101/108	≤1m75
104/108-LXL	L Long	101/108	≥1m76
112/116-CM	XL Court	109/116	≤1m75
112/116-LXL	XL Long	109/116	≥1m76
120/124-CM	XXL Court	117/124	≤1m75
120/124-LXL	XXL Long	117/124	≥1m76
128/132-CM	3XL Court	125/132	≤1m75
128/132-LXL	3XL Long	125/132	≥1m76
136/140-LXL	4XL Long	133/140	≥1m76

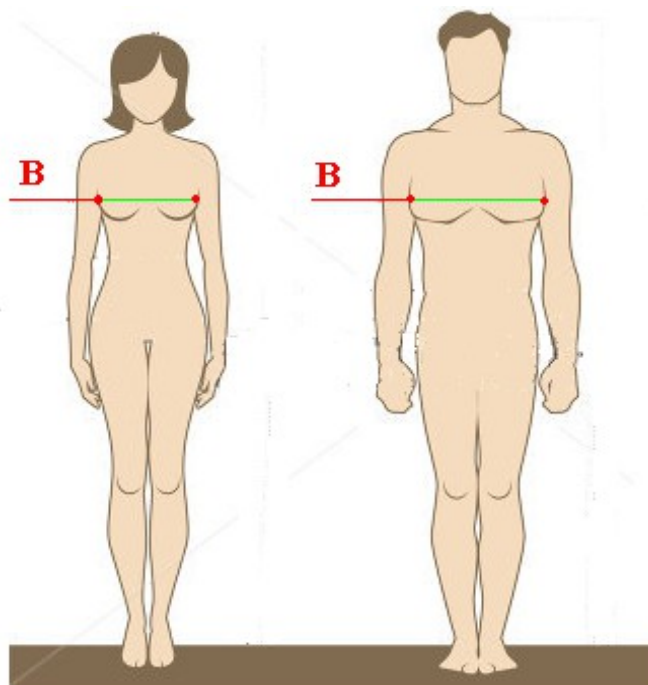
SURPANTALON MOTO	Taille Tenue moto 2015	Mesure du tour de bassin en cm *	Hauteur sous toise *
72/76 -CM	XS-Court	88/96	≤1m75
72/76 -LXL	XS-Long	88/96	≥1m76
80/84-CM	S-Court	97/104	≤1m75
80/84-LXL	S-Long	97/104	≥1m76
88/92-CM	M-Court	105/112	≤1m75
88/92-LXL	M-Long	105/112	≥1m76
96/100-CM	L-Court	113/120	≤1m75
96/100-LXL	L-Long	113/120	≥1m76
104/108-CM	XL-Court	121/128	≤1m75
104/108-LXL	XL-Long	121/128	≥1m76
112/116-CM	2XL-Court	129/136	≤1m75
112/116-LXL	2XL-Long	129/136	≥1m76
120/124-CM	3XL-Court	137/144	≤1m75
120/124-LXL	3XL-Long	137/144	≥1m76
128/132-CM	4XL-Court	145/152	≤1m75
128/132-LXL	4XL-Long	145/152	≥1m76

Hauteur sous toise > 1m95, il convient de prévoir du sur-mesure pour la tenue moto.

* informations données à titre indicatif

B-TOUR DE POITRINE

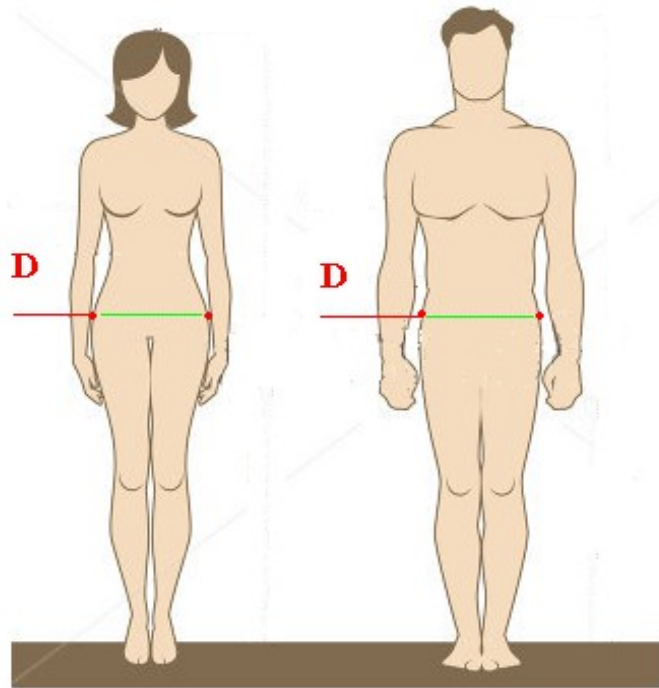
La mesure doit être prise au point le plus fort de votre poitrine.



Nouvelle tenue moto (blouson ou veste avec airbag - pantalon - mi bottes)
Correspondances de tailles avec les effets actuels

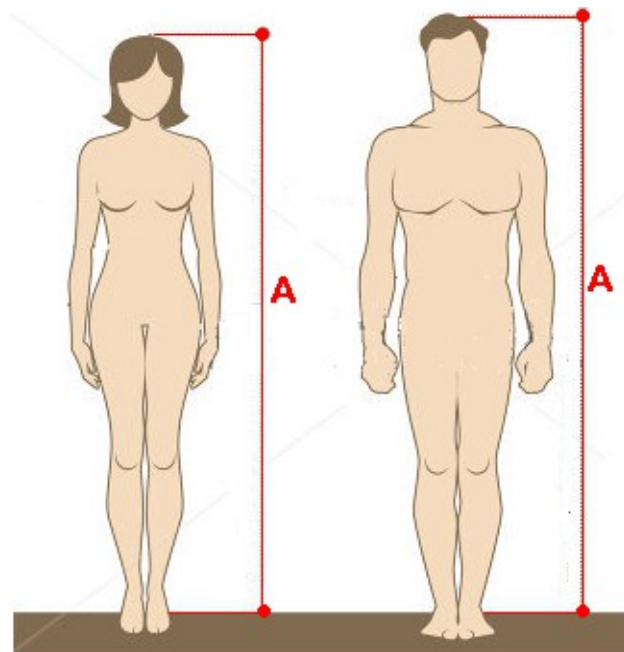
D-TOUR DE BASSIN

La mesure doit être prise au point le plus large de vos hanches



A-HAUTEUR SOUS TOISE

La mesure doit être prise pieds nus, le dos droit.



MI-BOTTES

Votre pointure est la référence

**Maintien en condition opérationnelle du système de protection airbag
de la nouvelle tenue motocycliste de la police nationale**

Préalable

Ce document ne se substitue pas au manuel d'utilisation qui répertorie toutes les précautions d'usage et les points d'avertissements sensibles.

Il met l'accent sur les points de contrôle réguliers qu'il convient de respecter pour une utilisation optimale du système de protection active.

1) Contrôle régulier

Pour le lavage de la tenue ou le transfert de l'airbag de la veste vers le blouson, le fonctionnaire doit suivre impérativement les préconisations du guide de montage de l'airbag livré avec chaque tenue.

Dès la perception de la première tenue, chaque fonctionnaire motocycliste devra procéder au montage de l'airbag en ayant **préalablement** pris connaissance du manuel d'utilisation et du guide de montage de l'airbag.

2) Contrôle de la cartouche

Les unités ou formations motocyclistes effectueront un contrôle annuel de toutes les cartouches de 50cc de CO², à savoir :

- le poids de chaque cartouche devant être de 155g + ou - 3g ;
- le respect de la durée de validité inscrite sur la cartouche.

Si ces deux critères ne sont pas remplis, la ou les cartouches doivent être échangées.

A cet effet, les services pourront disposer d'un petit stock de cartouches fournies par le SAELSI. Ils devront en assurer la traçabilité (entrées, sorties avec noms des fonctionnaires concernés....) et être en mesure de le communiquer au bureau de l'habillement à sa demande.

3) Contrôle du système airbag

Les SGAMI, et la Préfecture de police organiseront, tous les deux ans, un contrôle du gonflage de tous les systèmes airbag en les déclenchant au moyen d'une cartouche (les fonctionnaires recevront une cartouche via une commande non imputée sur leur compte à point).

A l'issue de ce contrôle réalisé par chaque fonctionnaire au sein de son service, un compte-rendu est établi par les SGAMI et la PP sur le modèle joint en annexe et transmis par messagerie au SAELSI/SDE/BH.

Le 1er contrôle des systèmes sera effectué pour le 15 décembre 2017 et le compte-rendu envoyé comme indiqué ci-dessus au plus tard le 31 janvier 2018.

4) Contrôle en cas d'accident

En cas d'accident, le système airbag sera contrôlé visuellement pour déceler toute détérioration.

- si l'airbag est abîmé, celui-ci doit être changé. Les modalités d'acquisition d'un nouvel airbag sont identiques à celles en place pour les remplacements d'effets dans les cas d'accident.
- Si aucune déféctuosité n'est décelée visuellement, le système est néanmoins déclenché pour vérifier le gonflage de l'effet (l'achat de la nouvelle cartouche suit les mêmes modalités que ci-dessus).

Dans les deux cas, un compte rendu précisant les circonstances de l'accident, les blessures occasionnées et les détériorations des effets (photographies à l'appui) sera adressé par messagerie (SAELSI/SDE/BH).